



TVM Belgium
Berchemstadionstraat 78
BE-2600 Berchem

☎ +32 (0)3 285 92 00
✉ info@tvm.be
🌐 www.tvm.be

IBAN: BE86 3101 6010 4650
BIC: BBRUBEBB

ATTESTATION D'ASSURANCE

Preneur d'assurance : Mattheeuws Eric Transport NV
Nijverheidsstraat 2
8630 VEURNE

Numéro de police : 7011621

COUVERTURES D'ASSURANCE(S)

Par la présente, la compagnie d'assurances susmentionnée confirme d'assurer la couverture Responsabilité Civile des objets suivants selon la Police Intégrale Camion VP 01012020 B.

Responsabilité civile en matière de véhicule automoteurs

Par ce contrat, la compagnie couvre la responsabilité civile des assurés en cas d'événement causé par le véhicule désigné ou impliquant ce dernier, et ce, en vertu de la loi du 21 novembre 1989.

Couverture maximale

- 100 millions EUR par événement pour ce qui est des dommages matériels:
- En ce qui concerne les dommages résultant des lésions corporelles, la garantie est illimitée. Toutefois, la couverture sera limitée à 100 millions EUR à partir du moment où la législation le permet. Si la limitation, permise par la Loi, est de plus de 100 millions EUR, cette couverture sera limitée conformément à cette législation.
- Cautionnement : un montant de 62.000 EUR maximum pour le véhicule désigné ainsi que tous les assurés.

La couverture vaut du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022 sous réserve de paiement de la prime et pour autant que l'assuré soit en possession d'une carte internationale d'assurances automobile valable de notre compagnie pour le véhicule concerné. Cette attestation est établie sans porter préjudice aux conditions et dispositions de la police.

Fait à Berchem, le 2/12/2021

Signature

TVM Belgium

Cachet

